

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 13 novembre 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de Mairie au 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Mesdames les conseillères  
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente  
Stéphanie Larocque  
Jérémy Bourque  
Jules Morin  
Jean-François Girard  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 30 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2017-11-332 Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller Jean-François Girard divulgue au Conseil municipal son intérêt indirect concernant l'item 7.7 de l'ordre du jour, il mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

**CONSIDÉRANT** l'ajout d'un item au point 14.1 « Nomination d'une mairesse suppléante »;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.1. Adoption de l'ordre du jour

**3. PROCÈS-VERBAL**

---

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

#### **4. CORRESPONDANCE**

---

4.1 **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Accusé de réception de la résolution 2017-09-304 demandant la réalisation de travaux de pavage sur la route 344, notamment du 345, rue Saint-Michel jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

4.2 **MRC de Deux-Montagnes**

Transmission des résolutions :

- 2017-159 : RCI 2005-01-35 – Modification de la cartographie de la zone inondable DM
- 2017-195 : ORH du Lac des Deux-Montagnes : Acquiescement par les municipalités participantes des sommes payables à la CMM pour l'exercice de sa compétence en logement social;
- 2017-206 : Inspecteur régional adjoint responsable de l'application du RCI-2005-01 (demande de modification de Saint-Joseph-du-Lac)

4.3 **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Lettre confirmant l'approbation du règlement 2017-170 pour un emprunt n'excédant pas un montant de 210 000 \$ relatif aux dépenses engendrées par les inondations 2017

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

#### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

---

- 6.1. Comptes payés et à payer
- 6.2. Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé au fonds réservé aux étangs aérés (camion et disposition des boues)
- 6.3. Affectation d'un montant de 9 226,93 \$ du fonds affecté pour le poste de police pour compenser les dépenses d'entretien et de réparation faites pour le poste de police
- 6.4. Affectation de l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 42 000 \$ plus les taxes applicables pour le paiement des frais reliés à la Réforme cadastrale à la MRC Deux-Montagnes
- 6.5. Embauche au poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire

#### **7. URBANISME**

---

- 7.1 Rapport mensuel du service d'urbanisme
- 7.2 Demande de consentement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la planification d'un projet de sécurité routière
- 7.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise Arbressence Inc. pour la collecte porte à porte 2018 des sapins de Noël, au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables
- 7.4 Acceptation provisoire des travaux effectués par l'entreprise Cusson-Morin Construction inc. pour la reconstruction de la rampe de mise à l'eau située au bout de la rue Saint-Jean-Baptiste

- 7.5 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
- ✓ 5, rue Guy-Racicot (lot 5 700 321 : matricule : 5239-27-5562) Nouvelle résidence unifamiliale isolée;
  - ✓ 282, rue Saint-Michel (lot 5 700 413 : Matricule : 5835-17-9448) Agrandissement de la résidence principale;
  - ✓ 189, rue Notre-Dame (lot 5 700 562 : matricule : 5835-66-4602) Rénovation extérieure;
  - ✓ 17, rue de la Marina (lot 5 700 410 : matricule : 5239-78-4013) Bâtiment accessoire.
- 7.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 85, rue de la Marina (lots 5 700 157 et 5 700 206 : matricule : 5339-28-2568 et 5340-20-3628) Bâtiment accessoire (avec condition)
- 7.7 Modification de la résolution 2017-09-295 - Autorisation de signature de l'acte notarié afin de procéder à la cession du lot 6 153 352 (matricule : 5835-97-2976)

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 8.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour le déneigement des bâtisses municipales pour la saison 2017-2018 au montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables
- 8.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Alain Laviolette enr. pour le déneigement du stationnement et de la patinoire du Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais pour la saison d'hiver 2017-2018 au montant de 1 845 \$ plus les taxes applicables
- 8.3 Vente du tracteur Yanmar 2010 au montant de 14 000 \$

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## **10 LOISIRS ET CULTURE**

---

## **11 COMMUNICATIONS ET TOURISME**

---

- 11.1 Rapport mensuel du service des communications et du tourisme
- 11.2 Autorisation à la responsable des communications et du tourisme d'effectuer l'achat de décorations hivernales pour un montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables

## **12 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

- 12.1 Rapport mensuel du service incendie pour le mois de septembre 2017

## **13 AFFAIRES DU CONSEIL**

---

- 13.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Joëlle Larente – Scrutin du 18 septembre 2016
- 13.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Joëlle Larente – Scrutin du 5 novembre 2017
- 13.3 Comités municipaux – Nomination des élus responsables
- 13.4 Nomination d'un représentant municipal auprès de Tricentris Centre de tri
- 13.5 Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka
- 13.6 Nomination de représentants municipaux à la Table d'harmonisation du Parc national d'Oka
- 13.7 Nomination d'un représentant municipal auprès de Réseau biblio des Laurentides

- 13.8 Nomination d'un représentant municipal et d'un substitut pour le Comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes
- 13.9 Recommandation de candidature d'un administrateur au Conseil d'administration de l'Office régional d'habitation
- 13.10 Calendrier des séances du Conseil municipal pour 2018
- 13.11 Félicitations aux élus municipaux du territoire de la MRC de Deux-Montagnes – Élections municipales du 5 novembre 2017

#### **14 AUTRES SUJETS**

---

- 14.1 Nomination d'une mairesse suppléante

#### **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

#### **16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

#### **2017-11-333 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

#### **Correspondance**

1. **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**  
Accusé de réception de la résolution 2017-09-304 demandant la réalisation de travaux de pavage sur la route 344, notamment du 345, rue Saint-Michel jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.
2. **MRC de Deux-Montagnes**  
Transmission des résolutions :
  - 2017-159 : RCI 2005-01-35 – modification de la cartographie de la zone inondable DM
  - 2017-195 : ORH du lac des Deux-Montagnes : Acquiescement par les municipalités participantes des sommes payables à la CMM pour l'exercice de sa compétence en logement social tel que définie à l'article 119 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal;
  - 2017-206 : Inspecteur régional adjoint responsable de l'application du RCI-2005-01 (demande de modification de Saint-Joseph-du-Lac)
3. **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**  
Lettre confirmant l'approbation du règlement 2017-170 pour un emprunt n'excédant pas un montant de 210 000 \$ relatif aux dépenses engendrées par les inondations 2017.

#### **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 03

Les questions posées concernent les items 6.2, 6.3, 6.4, 11.2, 13,5, et 13.7 de l'ordre du jour.

Des citoyens présents dans la salle félicitent les membres du Conseil pour leur élection ou leur réélection.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 26.

**2017-11-334 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 31 octobre 2017 au montant de 501 778,81 \$, les factures à payer au 31 octobre 2017 au montant de 706 624,78 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017 (personnel et Conseil) au montant de 100 414,93 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

**2017-11-335 Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé au fonds réservé aux étangs aérés (camion et disposition des boues)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QU'**un montant de 9 100 \$ soit soustrait de l'excédent accumulé non affecté du fonds d'administration de la Municipalité d'Oka et affecté aux fins suivantes :

- Un montant de 1 600 \$ soit réservé pour l'acquisition d'un camion servant à l'opération des étangs aérés;
- Un montant de 7 500 \$ soit réservé pour la disposition des boues des étangs aérés.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ces réserves soient placées dans des dépôts à terme renouvelables d'année en année jusqu'à la réalisation de la dépense. Les intérêts reçus seront réinvestis à même les dépôts à terme ainsi que régularisés à la réserve financière.

ADOPTÉE

**2017-11-336 Affectation d'un montant de 9 226,93 \$ du fonds affecté pour le poste de police pour compenser les dépenses d'entretien et de réparation faites pour le poste de police**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'entretenir le poste de police de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer le chauffe-eau, d'ajouter une barre antipanique et quelques autres dépenses d'entretien;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'affecter la somme de 9 226,93 \$ au fonds affecté pour le poste de police pour l'entretien et réparation;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, appuyée par la conseillère Stéphanie Larocque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'affectation pour la dépense nette d'un montant de 9 226,93 \$ au fonds affecté du poste de police.

ADOPTÉE

**2017-11-337 Affectation de l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 42 000 \$ plus les taxes applicables pour le paiement des frais reliés à la Réforme cadastrale à la MRC Deux-Montagnes**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-01-13 qui autorisait la réforme cadastrale sur le territoire municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'affecter la somme de 42 000 \$ plus les taxes applicables au fonds de l'excédent accumulé non affecté;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'affectation pour la dépense nette d'un montant de 44 094,76 \$ au fonds de l'excédent accumulé non affecté en lien avec les travaux reliés à la Réforme cadastrale réalisés par la Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. et payable à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**2017-11-338 Embauche au poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Madame Céline Dufresne;

**CONSIDÉRANT** qu'une offre d'emploi pour combler le poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire a été publiée sur les sites Jobbillico et Le Réseau d'information municipale du 12 au 23 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) candidatures parmi celles reçues ont été retenues pour une entrevue pour le poste convoité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale à l'effet de retenir les services de Madame Annick Mayer pour combler le poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, aux conditions énumérées dans la recommandation datée du 9 novembre 2017;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de Madame Annick Mayer au poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire à compter du 4 décembre 2017, aux conditions énumérées dans la recommandation de la directrice générale datée du 9 novembre 2017.

**QUE** ce Conseil autorise le maire, Pascal Quevillon et la directrice générale, Mme Marie Daoust à signer le contrat de travail de Madame Annick Mayer.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service d'urbanisme**

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport mensuel du service d'urbanisme.

**2017-11-339 Demande de consentement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la planification d'un projet de sécurité routière**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka souhaite améliorer la sécurité routière le long du Chemin d'Oka (Route 344) pour le tronçon situé entre la rue Picquet et le parc Optimiste;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a reçu pour ce tronçon une permission de voirie le 25 août 2017 pour l'aménagement d'un corridor scolaire (N° de permission 2506-501-72032-00344-17-0279);

**CONSIDÉRANT** que le corridor scolaire a été complété le 4 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que malgré l'aménagement dudit corridor scolaire, des demandes citoyennes persistent à réclamer l'aménagement d'un trottoir;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka abonde dans le même sens que ses citoyens et désire offrir à ces derniers un aménagement sécuritaire permanent;

**CONSIDÉRANT** que ce trottoir permettra d'établir un lien permanent et sécuritaire pour les enfants et familles se rendant au parc Optimiste et à l'école primaire des Pins;

**CONSIDÉRANT** que ce lien permettra de désenclaver un quartier en pleine expansion;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka souhaite obtenir le consentement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant de débiter le projet de conception des plans et devis;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka souhaite aussi bénéficier du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière pour la réalisation dudit projet;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil sollicite le consentement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la planification d'un projet de sécurité routière en vue d'aménager un trottoir le long de la route 344 pour le tronçon situé entre la rue Picquet et le parc Optimiste.

**QUE** ce Conseil sollicite l'avis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports quant à l'admissibilité dudit projet au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière advenant le dépôt d'une demande.

**QUE** ce Conseil désigne le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette, comme responsable du projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière, le cas échéant.

ADOPTÉE

**2017-11-340 Octroi d'un contrat à l'entreprise Arbressence inc. pour la collecte porte à porte 2018 des sapins de Noël, au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka désire offrir à ses citoyens la collecte des arbres de Noël pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Arbressence Inc. a déposé une offre de services en date du 10 octobre 2017 au montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par la conseillère Stéphanie Larocque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Arbressence inc. pour la collecte porte à porte 2018 des sapins de Noël, au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



**2017-11-341 Acceptation provisoire des ouvrages de reconstruction de la rampe de mise à l'eau municipale de la rue Saint-Jean-Baptiste – Appel d'offres 2017-7**

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection conjointe a été réalisée par le directeur du service d'urbanisme, un représentant de la firme d'ingénierie CIMA+ et un représentant de l'entreprise Cusson-Morin Construction inc., le 18 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'inspection que certains éléments restent à être corrigés pour le printemps 2018 :

- La deuxième vis, du premier sabot, du garde-corps situé du gauche de la rampe d'accès, pour piétons, est cassée;
- Les lisses inférieures des garde-corps sont ondulées;
- Corriger l'enrochement de la rive située du côté gauche de la rampe d'accès pour piétons;
- Corriger l'enrochement de la rive située du côté droit de la rampe de mise à l'eau;
- Vérifier la stabilité du mur de soutènement en pierre situé du côté droit de la rampe de mise à l'eau;
- Vérifier l'uniformité du ponçage du béton.

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages de reconstruction de la rampe de mise à l'eau municipale de la rue Saint-Jean-Baptiste;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire des ouvrages de reconstruction de la rampe de mise à l'eau municipale de la rue Saint-Jean-Baptiste réalisés par l'entreprise Cusson-Morin Construction inc. en lien avec l'appel d'offres 2017-7.

ADOPTÉE

**2017-11-342 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale sont conformes aux Règlements de zonage 2016-149, de lotissement 2016-150 et de construction 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, appuyée par la conseillère Stéphanie Larocque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 5, rue Guy-Racicot (lot 5 700 321 : matricule : 5239-27-5562) Nouvelle résidence unifamiliale isolée;
- ✓ 282, rue Saint-Michel (lot 5 700 413 : Matricule : 5835-17-9448) Agrandissement de la résidence principale;
- ✓ 189, rue Notre-Dame (lot 5 700 562 : matricule : 5835-66-4602) Rénovation extérieure;
- ✓ 17, rue de la Marina (lot 5 700 410 : matricule : 5239-78-4013) Bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

**2017-11-343 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 85, rue de la Marina (lots 5 700 157 et 5 700 206 : matricule : 5339-28-2568 et 5340-20-3628) Bâtiment accessoire**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 30 septembre 2017 pour la construction d'un bâtiment accessoire;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 23 août 2017;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage 2016-149, de lotissement 2016-150 et de construction 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par la conseillère Stéphanie Larocque et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 85, rue de la Marina (lots 5 700 157 et 5 700 206) pour la construction d'un bâtiment accessoire, et ce, conditionnellement à ce qu'une zone tampon soit aménagée à l'aide d'arbres et d'arbustes le long du lot 5 700 221.

ADOPTÉE

À 20 h 35, le conseiller Jean-François Girard déclare un intérêt indirect concernant le l'item suivant, il déclare au Conseil qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

**2017-11-344 Modification de la résolution 2017-09-295 – Autorisation de signature de l’acte notarié afin de procéder à la cession du lot 6 153 352 (matricule : 5835-97-2976)**

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier la résolution 2017-09-295 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 compte tenu qu’un changement de numéro de lot a eu lieu le 27 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de modifier la résolution 2017-09-295 afin de préciser que cette cession de terrain est une donation et non une vente à 1,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a adopté la résolution 2016-11-334 le 7 novembre 2016 relative à la cession d’un terrain pour un projet de centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que la Maison des Jeunes d’Oka a déposé le 18 août 2017 un projet d’agrandissement de leur bâtiment pour l’établissement d’un centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que le projet d’agrandissement nécessite l’acquisition du lot 6 153 352 appartenant à la Municipalité d’Oka;

**CONSIDÉRANT** qu’il est approprié de désigner les représentants de la Municipalité pour procéder à la signature de l’acte notarié, au nom de la Municipalité d’Oka;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le maire, monsieur Pascal Quevillon, ainsi que la directrice générale, madame Marie Daoust, à procéder à la signature de l’acte notarié afin de procéder à la cession du lot 6 153 352.

**QUE** les frais d’arpentage relatifs à la subdivision du lot 6 153 352 soient à la charge de la Maison des Jeunes d’Oka.

**QUE** les frais de notaire relatifs à la cession du lot 6 153 352 soient à la charge de la Maison des Jeunes d’Oka.

**QUE** cet acte soit un acte de donation et non un acte de vente à 1,00 \$.

**QUE** cet acte puisse contenir une clause de restriction et de garantie, comprenant notamment un engagement de la Municipalité d’Oka de céder son rang hypothécaire en faveur de tout créancier hypothécaire conventionnel, qui financerait la construction des bâtiments sur le terrain donné.

**QUE** ce Conseil fixe un délai imparti au 31 décembre 2018 pour que le projet de centre communautaire soit réalisé, autrement le terrain devra être rétrocédé à la Municipalité d’Oka aux frais de la Maison des Jeunes d’Oka.

**QUE** la résolution 2016-11-334 fasse partie intégrante à la présente résolution.

ADOPTÉE

À 20 h 36, le conseiller Jean-François Girard participe à nouveau à la séance du Conseil.

**2017-11-345 Octroi d’un contrat à l’entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour le déneigement des bâtisses municipales**

**pour la saison 2017-2018 au montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Municipalité que les stationnements de ses bâtiments municipaux soient entretenus pour la saison hivernale 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour le déneigement desdits stationnements des bâtiments municipaux;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour l'exécution des travaux de déneigement des bâtisses municipales 2017-2018 au coût de 20 500 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2017-11-346 Octroi d'un contrat à l'entreprise Alain Laviolette, paysagiste pour le déneigement du stationnement et de la patinoire du Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais pour la saison d'hiver 2017-2018 au montant de 1 845 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au déneigement de la patinoire et du stationnement du Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de l'entreprise Alain Laviolette, paysagiste pour effectuer lesdits travaux de déneigement;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Alain Laviolette, paysagiste pour effectuer le déneigement du stationnement et de la patinoire du Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais au coût de 1 845 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit affectée au budget d'opération pour l'enlèvement de la neige.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2017-11-347 Vente du tracteur Yanmar 2010**

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité d'Oka de se départir de son tracteur Yanmar 2010 utilisé par le service de la voirie;

**CONSIDÉRANT** que dans un premier temps, la Municipalité a publié un avis dans le journal l'Éveil relativement à la vente du tracteur, du 26 août au 14 septembre 2017 et qu'aucune offre n'a été soumise;

**CONSIDÉRANT** que la publication de l'avis de vente parue sur les sites Kijiji et Les Pac a permis de recevoir quelques offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des services techniques de retenir l'offre d'achat de Monsieur François Brassard au montant de 14 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité accepte de remplacer les pneus avant du tracteur;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'offre d'achat de Monsieur François Brassard au montant de 14 000 \$ pour la vente du tracteur Yanmar 2010.

**QUE** ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer le contrat de vente entre la Municipalité d'Oka et Monsieur François Brassard.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service des communications et du tourisme.**

Le conseiller Jean-François Girard commente le rapport mensuel du service des communications et du tourisme.

**2017-10-348 Autorisation à la responsable des communications et du tourisme d'effectuer l'achat de décorations hivernales pour un montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka désire embellir son territoire par l'installation de décorations hivernales;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des communications et du tourisme Madame Colette Beaudoin, à effectuer une dépense d'au plus 12 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de décorations hivernales.

**QUE** cette dépense soit compensée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service de la sécurité incendie du mois de septembre 2017.**

Le conseiller Jean-François Girard commente le rapport mensuel de la sécurité incendie du mois de septembre 2017.

**2017-11-349 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Joëlle Larente - Scutin du 18 septembre 2016**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Madame Joëlle Larente a déposé devant le Conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Joëlle Larente en lien avec le scrutin du 18 septembre 2016.

ADOPTÉE

**2017-11-350 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Joëlle Larente - Scrutin du 5 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Madame Joëlle Larente a déposé devant le Conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Joëlle Larente en lien avec le scrutin du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

**2017-11-351 Comités municipaux – Nomination des élus responsables**

**CONSIDÉRANT** que suite au scrutin du 5 novembre 2017, il est nécessaire de revoir la constitution des comités municipaux;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte la liste des comités municipaux qui se lit comme suit :

| COMITÉS MUNICIPAUX                                | ÉLUS RESPONSABLES                          | PARTICIPATION CITOYENNE   |
|---|--|---|
| Administration et Finances                        | Joëlle Larente<br>Jules Morin              |   |
| Bibliothèque et Culture                           | Jules Morin<br>Yannick Proulx              | 3 citoyens  |
| Communications et Tourisme                        | Yannick Proulx<br>Stéphanie Larocque       |   |
| Comité consultatif d'urbanisme                    | Yannick Proulx<br>Jérémy Bourque           |   |
| Développement du territoire et de l'Environnement | Jules Morin<br>Jean-François Girard        | 2 citoyens  |
| Gestion des ressources humaines                   | Joëlle Larente<br>Jules Morin              |   |
| Marché public d'Oka                               | Yannick Proulx<br>Jérémy Bourque           | 3 citoyens et/ou exposants<br>1 personne de Tourisme Basses Laurentides |
| Service incendie                                  | Jean-François Girard<br>Stéphanie Larocque |   |
| Services techniques – Hygiène du milieu           | Jean-François Girard<br>Jules Morin        |   |
| Services techniques – Voirie                      | Joëlle Larente<br>Jérémy Bourque           |   |
| Sports, Loisirs et Familles                       | Yannick Proulx<br>Stéphanie Larocque       | 2 citoyens  |

ADOPTÉE

**2017-11-352 Nomination d'un représentant municipal auprès de Tricentris, centre de tri**

**CONSIDÉRANT** la nécessité qu'un représentant municipal soit nommé auprès de l'organisme Tricentris, centre de tri;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne Monsieur Jean-François Girard, conseiller municipal, représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Tricentris, centre de tri.

ADOPTÉE

**2017-11-353 Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer des représentants municipaux pour siéger sur le Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme le maire, Monsieur Pascal Quevillon, et la conseillère municipale Madame Joëlle Larente, à agir comme représentants de la Municipalité d'Oka pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉE

**2017-11-354 Nomination de représentants municipaux à la Table d'harmonisation du parc national d'Oka**

**CONSIDÉRANT** la nécessité que des représentants municipaux participent à la Table d'harmonisation du parc national d'Oka;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne le maire, Monsieur Pascal Quevillon à agir à titre de représentant municipal au sein de la Table d'harmonisation du parc national d'Oka.

**QUE** le maire suppléant soit nommé substitut à la Table d'harmonisation du parc national d'Oka.

ADOPTÉE

**2017-11-355 Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Réseau biblio des Laurentides**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka est affiliée à Réseau Biblio des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un représentant municipal auprès de Réseau Biblio des Laurentides;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil désigne Monsieur Jules Morin, conseiller municipal, à agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Réseau Biblio des Laurentides.

ADOPTÉE

**2017-11-356 Nomination d'un représentant et d'un substitut de la Municipalité d'Oka au Comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes**

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jules Morin et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne Monsieur Jérémie Bourque, conseiller, à agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka au sein du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Deux-Montagnes.

**QUE** ce Conseil désigne Monsieur Pascal Quevillon, maire, à agir comme substitut du représentant municipal au sein du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE



**2017-11-357 Recommandation de candidature d'un administrateur au Conseil d'administration de l'Office régional d'habitation**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil recommande la candidature de Jean-François Girard, conseiller, à agir comme administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Office régional de l'habitation de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**2017-11-358 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et il est résolu unanimement

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- |                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| • Lundi 15 janvier | • Lundi 9 juillet               |
| • Lundi 5 février  | • Lundi 6 août                  |
| • Lundi 5 mars     | • Lundi 10 septembre            |
| • Lundi 9 avril    | • Lundi 1 <sup>er</sup> octobre |
| • Lundi 7 mai      | • Lundi 5 novembre              |
| • Lundi 4 juin     | • Lundi 3 décembre              |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

**2017-11-359 Félicitations aux élus municipaux du territoire de la MRC de Deux-Montagnes – Élections municipales du 5 novembre 2017**

**CONSIDÉRANT** les élections générales du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes plusieurs candidats et candidates aux postes de maire, mairesse, conseiller ou conseillère ont eu le plaisir d'être élus ou d'être réélus;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement les maires, mairesses, conseillers et conseillères pour leur élection ou leur réélection dans les municipalités et villes faisant partie de la MRC de Deux-Montagnes lors des élections municipales du 5 novembre dernier et leur souhaite la meilleure des chances dans l'accomplissement de leur mandat.

ADOPTÉE

**2017-11-360 Nomination d'une mairesse suppléante**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** madame la conseillère Joëlle Larente soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité d'Oka.

**QUE** madame la conseillère Joëlle Larente soit nommée substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 51.

Les questions posées portent relativement sur l'évaluation et la taxation en milieu agricole, sur l'utilité pour les municipalités que la MRC Deux-Montagnes embauche un ingénieur aux fins de confection d'appels d'offres ou autres, sur la mise à jour du Plan des mesures d'urgence, sur la possibilité que le Conseil offre ses salles municipales à de nouveaux organismes, sur l'avancement du dossier concernant la demande de traverse piétonnière près du Bureau de poste, sur la limite de vitesse près de l'École Secondaire d'Oka et sur la possibilité de mise en place d'un budget participatif.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 17.

**2017-11-361 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque et résolu à l'unanimité

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Marie Daoust  
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**